

ARRÊTÉ N°2025/1023 PORTANT DESIGNATION DES REFERENTS POUR LA LEGALISATION ET L'APOSTILLE DES ACTES

Le Maire de la Ville de Mulhouse

- Vu la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice
- Vu l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945 relative au statut du notariat
- Vu l'ordonnance n° 2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille
- Vu le décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises

Arrête :

Article 1^{er}

Les agents suivants sont désignés référents de la Ville de Mulhouse pour procéder à l'alimentation et à la mise à jour de la base des signatures publiques pour la légalisation et l'apostille des actes publics, gérée par le Conseil supérieur du notariat :

- Victor JARRY, Chef du Service Affaires démographiques,
victor.jarry@mulhouse-alsace.fr
- Anne-Carol DEFACQZ, Responsable de l'Unité Etat civil,
anne-carol.defacqz@mulhouse-alsace.fr
- Anne DELHOUME, Responsable de l'Unité Elections, CNI et Passeports,
anne.delhoume@mulhouse-alsace.fr

Article 2

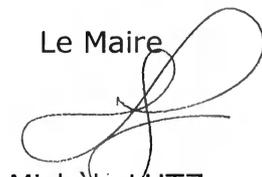
Le présent arrêté sera notifié à chaque référent, publié sur le site Internet de la Ville de Mulhouse et inséré au registre des arrêtés.

Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mulhouse, le 29 avril 2025

Le Maire



Michèle LUTZ

Copie :
Secrétariat Général
Accueil (publication)